



Appel à projets Recherche
Paramédicale (RPM)

Appel à projets Recherche Paramédicale (RPM) 2019

GUIDE D'INSTRUCTIONS

Soumission électronique par la DRCI à :

contact@chu-hugo.fr

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES LETTRES D'INTENTION: 15 Mars 2019

1. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS RECHERCHE PARAMEDICALE (RPM)

Les 6 CHU et CHR de l'interrégion Grand Ouest (Angers, Brest, Nantes, Orléans, Rennes et Tours), les CH (Vendée, Le Mans) et l'Institut de Cancérologie de l'Ouest sont réunis au sein du groupement de coopération sanitaire HUGO (Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest) pour structurer leurs activités de soins de recours, améliorer leurs résultats en matière de recherche clinique et d'innovation et leur donner une meilleure visibilité nationale et européenne.

Afin de promouvoir **le développement de la recherche paramédicale** et d'encourager l'émergence de nouveaux projets portés par des équipes paramédicales d'HUGO, le GIRCI Grand Ouest met en place l'appel à projets Recherche Paramédicale (RPM). Cet appel à projets sera doté de 25 000 euros maximum.

2. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets **RPM** est destiné à soutenir des projets innovants/originaux de recherche en soins des professionnels paramédicaux exerçant dans l'interrégion Grand Ouest.

3. CRITERES D'ELIGIBILITE

L'appel à projets **RPM** accompagne le développement d'un projet de recherche porté par des professionnels paramédicaux du GO.

Sont éligibles les projets qui remplissent tous les critères suivants:

- Montant maximum éligible : 25 000€ maximum
- Le financement HUGO doit être **le financement principal** (pas un financement complémentaire) du projet. Un cofinancement du projet reste possible.

- La **thématique est libre** mais le projet doit donner lieu à des études qualitatives, quantitatives ou mixtes
- Le projet peut être mono centrique, mais la participation **de plusieurs centres de l'interrégion HUGO** est vivement souhaitée
- La participation de partenaires étrangers et/ ou privés dans le projet est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement.

TYPES DE FINANCEMENTS ELIGIBLES

Le budget du projet doit prévoir les frais liés à l'investigation, c'est à dire tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient.

Seront éligibles au financement :

- Les tests biologiques ou physiques (biomarqueurs, imagerie...) et pharmacocinétiques associés
- La promotion académique de l'essai (démarches administratives d'ouverture de l'essai assurance, création de CR, monitoring, temps TRC, ARC, etc.)
- Le temps du coordonnateur de projet
- Les dépenses de matériel paramédical pour les besoins du projet plafonnées à 600 € HT par matériel (sans amortissement)
- L'achat de logiciel informatique ou périphérique spécifique à la recherche dans la limite de **1 000 € TTC** (hors tablette/ordinateur)
- Les frais de publication des résultats de l'étude plafonnés à **1 000 € TTC**

FINANCEMENTS NON ELIGIBLES

La dotation GIRCI Grand Ouest ne permet pas de financer :

- Les frais de gestion, de structure
- Les frais de scolarité
- Des frais liés à l'organisation d'une manifestation ou d'une formation

4. MODALITES DE PARTICIPATION

CANDIDATS ELIGIBLES

- **Professionnels paramédicaux :**
Infirmiers ; masseurs-kinésithérapeutes ; diététiciens ; pédicures-podologues ; ergothérapeutes ; psychomotriciens ; orthophonistes ; orthoptistes ; manipulateurs d'électroradiologie médicale ; techniciens de laboratoire médical ; audioprothésistes ; opticiens-lunettiers ; prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées.
- Professionnels paramédicaux à **tout stade de leur carrière** et appartenant à l'un des CHU, CH ou CRLCC du territoire d'HUGO

CALENDRIER DU PROJET ACCOMPAGNE

- Le projet soutenu ne peut avoir débuté avant septembre 2019.

GEOGRAPHIE DU PROJET

Le projet doit se dérouler dans l'interrégion. Les projets impliquant **plusieurs** établissements de l'interrégion seront favorisés.

RECIPIENDAIRE DE LA SUBVENTION

La subvention est versée à la DRCl de rattachement après signature d'une convention entre HUGO et l'institution concernée précisant l'usage des fonds.

ENGAGEMENT DU RECIPIENDAIRE

Le récipiendaire et son institution s'engagent à :

- Utiliser le montant de la subvention conformément au budget prévisionnel du projet
- Informer HUGO de toute difficulté dans la réalisation du projet
- Transmettre à HUGO, annuellement, un bilan financier de l'utilisation de la subvention et un rapport synthétique sur l'avancée du projet, sur demande du GCS HUGO

- Mentionner le soutien de HUGO à l'occasion de toute action de communication ou publication résultant du projet financé, en utilisant le kit de communication qui lui aura été fourni.

5. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Pour être éligible, la demande de financement doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le dossier complet comprend les documents requis et respecte les modalités de soumission
- Le projet répond aux objectifs du présent appel à projets
- Le calendrier du projet est conforme aux conditions du présent appel à projets
- Le budget du projet est précisé, conforme aux besoins et fait état des autres aides obtenues ou demandées
- Un calendrier des étapes-clefs est présenté
- Le projet a reçu le visa de la Direction Générale de l'établissement et de la DRCI de rattachement si nécessaire

6. SELECTION DES PROJETS

PROCEDURE DE SELECTION

Tous les dossiers de candidature recevables sont expertisés dans le respect de la procédure de prévention et de gestion des liens d'intérêts établis par HUGO.

La sélection des projets se fera en trois étapes :

1/ Les lettres d'intention seront expertisées par la commission d'évaluation scientifique du GIRCI GO pour une étape de présélection.

2/ Les porteurs de projets des dossiers présélectionnés seront invités à établir un dossier de candidature complet qui sera soumis à des experts choisis hors HUGO.

3/ Les dossiers classés seront ensuite soumis à la commission d'évaluation scientifique du GIRCI GO pour la délibération finale.

CRITERES D'EXPERTISE

La sélection des dossiers est fondée sur l'ensemble des critères suivants :

- Le respect des critères d'éligibilité.
- La qualité scientifique du projet : originalité ; pertinence de la question posée; positionnement national et international ; impact scientifique et médical potentiel.
- La construction du projet : clarté des objectifs et de leurs critères d'évaluation ; qualité de la méthodologie ; analyse statistique ; critères d'inclusion et d'exclusion ; compétences et capacité de recrutement des centres participants ; pertinence des technologies utilisées ; organisation du projet et moyens mis en œuvre ; crédibilité de l'échéancier.
- Le consortium / l'environnement scientifique : compétences de l'équipe du porteur de projet et des équipes associées; cohérence et complémentarité entre les équipes associées; qualité et faisabilité du plan de travail ; capacité du porteur de projet à gérer le projet ; environnement scientifique et technologique.
- Les aspects administratifs et éthiques (le cas échéant) : pertinence de la méthodologie concernant la sécurité ; engagement du promoteur à s'assurer que l'étude se déroule selon les bonnes pratiques cliniques. Identification du promoteur de l'étude clinique, nature de l'étude.
- La demande budgétaire : adéquation de la demande financière au projet scientifique; pertinence des frais de fonctionnement demandés.

7. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Date de lancement de l'appel à candidatures		04 Février 2019
Date limite de soumission	Dossiers d'intention	15 Mars 2019
	Dossiers complets	15 Mai 2019
Date prévisionnelle de publication des résultats		3 Juillet 2019

Les projets retenus au financement seront annoncés sur le site du GCS HUGO www.chu-hugo.fr et chaque candidat recevra une réponse écrite avec copie à sa DRCI.

8. MODALITES PRATIQUES DE SOUMISSION

Soumission des lettres d'intention

Le porteur du projet doit déposer la lettre d'intention par voie électronique à sa DRCI référente **selon le calendrier propre à chaque DRCI**.

Les DRCI adressent les LOI au GIRCI à : contact@chu-hugo.fr sous format **PDF** avec toutes les annexes jointes au corps du dossier au plus tard, le **15 Mars 2019 à 12h00**.

Le nom du fichier « dossier de candidature » est composé comme suit :

Ville de l'établissement-numéro de projet-NOM du porteur de projet-RPM-2019.pdf

Exemple : ANGERS-01-DUPONT-RPM-2019.pdf

Cette étape est indispensable en préalable à tout dépôt de dossier.

Les documents à fournir sont les suivants :

1. La lettre d'intention type RPM 2019 du GIRCI GO (en annexe 1)
2. Le CV du porteur coordonnateur (le modèle du CV se trouve en annexe 2)
3. Une attestation d'engagement méthodologique (annexe 3)

Toute lettre d'intention **incomplète ou envoyée hors délai** au GIRCI GO ne sera pas jugée recevable.

Les documents sont accessibles sur demande auprès du GIRCI GO par email : contact@chu-hugo.fr ou sur le site : www.chu-hugo.fr

Si, après avoir soumis une lettre d'intention, le porteur de projet souhaite retirer son projet et ne pas déposer le dossier complet, il doit en informer sa DRCI et le GIRCI par email à contact@chu-hugo.fr

Les lettres d'intention seront expertisées par le Conseil scientifique de HUGO pour une étape de présélection.

Sélection des lettres d'intention

Les lettres d'intention seront examinées par le Conseil scientifique de HUGO qui classera les projets selon trois catégories :

- NON ELIGIBLE ou HORS CADRE
- ELIGIBLE avec recommandation(s)
- ELIGIBLE sans recommandation

Dans le cas d'un projet « **éligible avec recommandation(s)** », le Conseil scientifique précisera les recommandations à mettre en place. Si ces recommandations ne sont pas prises en compte lors du dépôt du dossier complet, ce dernier sera considéré comme non recevable.

Diffusion des résultats de la sélection des lettres d'intention

Les résultats de la pré-sélection des lettres d'intention seront communiqués, selon le calendrier défini par le GIRCI aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des investigateurs.

Les projets ainsi examinés et sélectionnés seront pris en charge par les DRCI pour leur finalisation selon les critères de recevabilité de l'appel à projets RPM.

Soumission des dossiers complets

Après confirmation de la recevabilité de la lettre d'intention, les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI selon le **calendrier propre à chaque DRCI**.

Après validation par cette dernière, les projets seront transmis au GIRCI (contact@chu-hugo.fr) pour le **15 Mai 2019 à 12h00 au plus tard**, afin de procéder à l'envoi en expertise.

C'est à partir des « dossiers complets » que l'expertise pourra être réalisée.

Le dossier complet devra comporter :

1. Protocole (format pdf et documents annexes)
2. Lettre d'intention type (annexe 1 déjà fournie lors de la pré-sélection, à resoumettre uniquement si la lettre initialement déposée est mise à jour)
3. Annexe financière (annexe 4)
4. Le schéma théorique de déroulement de l'étude au format Excel
5. La lettre d'engagement du ou des centres associés (lettre d'engagement type de centre associé en annexe 5)
6. La Lettre d'engagement des co-financeurs (lettre d'engagement type de co-financeur en annexe 6) (*si applicable : exemple : DRCI, industrie, etc...*).

Ne sera pas jugé recevable tout dossier adressé au GIRCI :

- Hors délai
- Format incorrect
- Incomplet
- Ne prenant pas en considération les recommandations de la pré-sélection.

Les porteurs de projet dans le cadre de la constitution du dossier complet devront s'appuyer sur les compétences en méthodologie, en biostatistiques, en finances et dans d'autres domaines de leur établissement (notamment DRCI ou Direction des Soins).

Chaque fichier transmis au GIRCI GO devra être intitulé ainsi :

Ville de l'établissement- numéro de projet-NOM du porteur de projet-RPM-2019-
protocole (ou -annexe fin ou -schéma ou -cv invest ou -cv methodo)

Exemple :

ANGERS-01-DUPONT-RPM-2019-protocole

ANGERS-01-DUPONT- RPM2019-annexe schema

ANGERS-01-DUPONT- RPM-2019-annexe fin

ANGERS-01-DUPONT- RPM-2019-lettre d'intention

ANGERS-01-DUPONT-RPM-2019-cv invest

ANGERS-01-DUPONT-RPM-2019-cv methodo

Quelques recommandations

- Attention au respect du cadre réglementaire
- Le cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas à déposer ni à annexer au protocole (ces documents ne sont pas évalués par les experts) ;
- Identifier le méthodologiste sollicité lors de la rédaction du projet dans le projet complet.

Diffusion des résultats de la sélection des projets

Dès la sélection du conseil scientifique de HUGO, les résultats seront annoncés par le GIRCI GO aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des investigateurs.

Suivi des projets

Les porteurs de projets et les DRCI seront sollicités dans le cadre de la réalisation du bilan annuel d'avancement de l'étude.

Les documents nécessaires à la soumission d'une candidature au présent appel à projets peuvent être téléchargés sur le site : www.chu-hugo.fr

Pour toute information complémentaire :

contact@chu-hugo.fr

Groupement Interrégional de la Recherche Clinique et d'Innovation Grand

Ouest

CHU d'Angers

4, rue Larrey

49933 ANGERS Cedex

02 41 35 63 55/ 02 41 35 63 43